

# Écho des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **14 (1902)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# ECHO DES SOCIÉTÉS

## Photo-Club de Lausanne.

*Assemblée ordinaire du 9 décembre 1901.*

Présidence de M. Jules Kreis, président.

Les motifs du IX<sup>e</sup> concours trimestriel, qui sera clôturé le 31 mars 1902, sont : 1<sup>o</sup> *Village en hiver* ; 2<sup>o</sup> *Clair de lune* ; 3<sup>o</sup> Sujet libre.

Le règlement pour la répartition d'un subside de 100 fr. affecté par la caisse aux travaux primés des VIII, IX, X et XI<sup>es</sup> concours trimestriels, est adopté.

L'assemblée décide qu'à la fin de chaque année, tous les sujets présentés à chaque concours, seront réunis avec les rapports du Jury et que ces collections seront toujours tenues à la disposition des membres, sans cependant sortir du local.

*Séance du 20 janvier 1902.*

Présidence de M. Jules Kreis, président.

Voici les résultats du VIII<sup>e</sup> concours trimestriel clôturé le 31 décembre 1901. — 14 travaux présentés :

1<sup>er</sup> prix en 1<sup>er</sup> rang. M. Ch. Légeret. *Nos vigneron.*

1<sup>er</sup> prix en 2<sup>e</sup> rang. M. Eug. Rouge. *Pansage à Vidy.*

2<sup>e</sup> prix. M. Armand Morel. *Forêt de Sauvabelin.*

3<sup>e</sup> prix *ex æquo*. M. J.-F. Revilliod. *La batterie 8 à Fribourg.*

„ M. Albert Schnell. *Au bon vieux temps.*

## Berner Photographische Gesellschaft.

In der Hauptversammlung vom 28. Januar wurde der *Vorstand* dieser Gesellschaft wie folgt bestellt :

Präsident : Carl Schnell, Städt. Beamter (bisheriger) ; Vice-Präsident : F. Stucker-Gutmann (neu) ; Sekretär-Kassier : Dr. H. Rufi, Chemiker (bish.) ; Bibliothekar : F. Büchi, Sohn, Optiker (bisb.) ; Beisitzer : F. Rohr (bish.) und M. Dubied (neu).

Der Verein zählt gegenwärtig 3 Ehrenmitglieder (H. H. Prof. Dr. Forster, Art.-Oberst. Gugger, Redaktor, und Adolf Gurtner) und 50 Aktivmitglieder.

Sitzungen (abwechselnd Wissenschaftl. Vorträge, Projektionsabende und gemütl. Vereinigungen) finden monatlich einmal statt (am letzten Dienstag im Monat) und zwar entweder im Tellur. Observatorium oder im Café Della Casa.

Die Gesellschaft arrangirt von Zeit zu Zeit Lehrkurse, Wettbewerbe und photogr. Excursionen.

Vereinsorgan ist die *Revue Suisse de Photographie.*

## Société photographique de la Savoie.

*Assemblée générale du 23 janvier 1902.*

La séance est ouverte à 8<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. du soir par M. Perrin, président.

L'assemblée ratifie l'admission de M<sup>lle</sup> Gallet, MM. Victor Besson, Dalibon, Poisson, Dancet, Cathiard, reçus par le Conseil depuis la dernière assemblée, et prononce l'admission de M. Foray, présenté par MM. Janin et Cathiard.

M. Abrioud, secrétaire, donne lecture des diverses lettres de M. Pector, secrétaire général de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, et des réponses faites par le bureau ayant trait à la session de l'Union nationale devant se tenir à Chambéry du 6 au 12 juillet 1902; après entente définitive avec la Commission permanente de l'Union, lecture est donnée du programme de la session de 1902, que l'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro.

L'assemblée ratifie la donation de médailles par le Conseil d'administration au nom de la Société photographique de la Savoie, à la Commission permanente de l'Union nationale, pour être attribuées aux divers concours de la session de 1902: une médaille de vermeil, une médaille d'argent, une médaille de bronze, de 68 mm.

Au concours d'épreuves de l'Union pendant la session 1902: une médaille d'argent, 68 mm.; une médaille d'argent, 50 mm.

M. le Président annonce que la caisse de la Société ne pouvant subvenir aux frais occasionnés par la session, le Conseil d'administration a adressé des demandes de subvention motivées, avec programme à l'appui, au Syndicat d'initiative, aux municipalités de Chambéry et d'Aix-les-Bains, au Conseil général de la Savoie et aux divers établissements, cercles, etc., du département, pour aider la Société à recevoir dignement, pour la première fois, dans nos Alpes savoisiennes, en une réunion amicale, les célébrités de la photographie française. Comme vous avez dû vous en rendre compte, Messieurs, le programme est aussi populaire que possible, nous espérons qu'il donnera toute satisfaction, aussi bien aux populations visitées qu'à nos hôtes distingués.

Votre Conseil d'administration vous priera tout à l'heure de bien vouloir désigner 12 membres de la Société à lui adjoindre pendant la durée de ces festivités, assurant ainsi sans encombre la bonne marche dans les diverses promenades, excursions, réunions et fêtes populaires.

Il est ensuite décidé, si les fonds de la Société le permettent, qu'il sera créé un concours spécial de photographies prises durant les six jours de la session, soit du 6 au 12 juillet, en Savoie; ce programme avec prix sera annexé au programme général de la session.

M. Abrioud donne lecture du compte rendu financier de la Société.

Il a été reçu 7 membres; par suite de décès, démissions et de nombreux départs, 27 membres ont été rayés.

La Société se trouve composée actuellement de 61 membres actifs,

18 membres honoraires, 8 membres fondateurs et correspondants, en tout 87 sociétaires.

L'atelier a été retenu pour poses, agrandissements et reproductions, par 164 inscriptions, chiffre supérieur à l'exercice dernier.

Le compte du trésorier se clôture comme suit :

En caisse et recettes	Fr.	1882 02	
Dépenses . . . . .	„	1286 27	
Espèces en caisse	Fr.	595 77	
Matériel de la Société			
déduct. faite du 10 <sup>e</sup>	„	2191 95	
Avoir de la Société. . . . .	Fr.	2787 72	

Le bilan est mis aux voix et accepté.

Avant de présenter le budget de l'exercice 1902, M. le Président prie MM. les membres de la Société de faire leur possible afin de recruter de nouveaux sociétaires ; il est indispensable pour la bonne marche de la Société que le nombre soit au moins d'une centaine, ce chiffre ayant toujours existé depuis la fondation de la Société.

*Budget de 1902.*

Recettes.	61 membres actifs à 15 fr.	Fr.	915 —	
	18 membres honoraires à 10 fr.	„	180 —	
	1 entrée . . . . .	„	5 —	
	38 placards à 2 fr. 50 . . . . .	„	95 —	
	Cotisations à recouvrer . . . . .	„	20 —	
	Espèces en caisse . . . . .	„	595 77	
				Fr. 1810 77
Dépenses.	Location . . . . .	Fr.	500 —	
	Eau . . . . .	„	100 —	
	Gaz . . . . .	„	130 —	
	Chauffage . . . . .	„	90 —	
	Impôts . . . . .	„	90 —	
	Assurance . . . . .	„	25 —	
	Union nationale . . . . .	„	20 —	
	Concierge . . . . .	„	72 —	
	Frais div., entretien, imprim. . . . .	„	125 77	
				Fr. 1152 77

Excédent de recettes pour 1902 Fr. 658 —

Le présent budget est mis aux voix et adopté.

M. le Président fait part à l'assemblée d'une bonne nouvelle, qui vient de lui être communiquée. Le Conseil d'administration du Syndicat d'initiative de la Savoie, dont le principal but est de faire connaître et apprécier notre sol de Savoie a bien voulu prendre en considération la demande de subvention que le bureau lui avait adressée, en votant la somme de 1000 fr. pour subvenir à une partie des frais de la session,

en mettant, en outre, à notre disposition, cartes, brochures: guides, horaires, qui pourront intéresser les membres de la session.

Je vous propose donc, Messieurs, d'adresser nos vifs remerciements au Syndicat d'initiative pour le précieux concours qui nous est donné de sa part, assurant ainsi le commencement du succès de la session 1902 de l'Union nationale des Sociétés photographiques de France dans nos Alpes savoisiennes.

De sincères remerciements sont adressés par l'assemblée aux journaux et aux sociétés qui ont bien voulu nous faire l'envoi de leurs publications pendant l'année 1901 :

Revue suisse de photographie, la Photo revue suisse, Gazette de l'amateur photographe, le Home Journal, l'Iris Photo, les Procédés modernes.

Bulletin de la Société française de photographie, Havraise, Caennaise, de la Gironde (Bordeaux). Lorraine de Nancy, Phtoto club du Haut-Jura, Jurassienne de St-Claude, des Amateurs du Touring, Photographique de la Touraine, Dauphinoise à Grenoble.

*Publications commerciales* : Comptoir général de photographie, La mise au point, Ombres et Lumières.

Il est ensuite procédé à l'élection de trois membres du Conseil d'administration, en remplacement de MM. de Guillebon, Blard et Mullin, démissionnaires. Sont nommés : MM. Reverchon, Thiollier et Fiquet.

Le Conseil d'administration se trouve ainsi composé : Président : M. Perrin ; vice-président : M. Des Francs ; secrétaire-trésorier : M. Abrioud ; membres du conseil : MM. Chapouilly, Ferdinand Dolin, Lapeyre, Reverchon, Thiollier, Fiquet.

MM. Constant Formé, H. Dolin, Dancet. Gazel, Jarre, Janin, Léger, Reynaud, Rossi, Tardy, Tissot, sont désignés par l'assemblée, les priant de vouloir bien accepter d'être adjoints au Conseil d'administration pendant la période de la session de 1902.

La séance est levée à 10<sup>1</sup>/<sub>4</sub> h.

*Le Secrétaire,*

L. ABRIOUD.

## MEMENTO

**Exposition de Turin.** — Nous rappelons à nos lecteurs que le délai pour l'envoi des œuvres pour l'Exposition de Turin expire le 5 mars 1902.

**Concours de photographie du " Figaro ".** — Il est ouvert entre tous les lecteurs et lectrices du *Figaro*, un concours international de photographie réservé aux amateurs. La plus grande liberté est laissée aux concurrents qui ne sont astreints qu'à deux conditions : les photographies doivent être prises en hiver et en plein air.